

Communiqué de presse Le CH Auxerre est certifié ! 08/07/2022

Le Centre Hospitalier d'Auxerre vient d'être certifié par la Haute autorité de santé (HAS), dans le cadre de la nouvelle procédure, avec un niveau "qualité des soins confirmée".

Ce résultat satisfaisant résulte du travail au quotidien qui, après des années très difficiles, est un gage du professionnalisme de toutes les équipes de l'établissement.

La Présidente de la CME, Dr Anne Laure VILLING, et le Directeur, M. Pascal GOUIN souhaitent valoriser cette performance collective et remercier l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux pour leur engagement.



Qu'est-ce que la certification ?

La certification des établissements de santé est une démarche nationale ayant pour objectif de concourir à l'amélioration continue de la prise en charge des patients. Elle est menée par la Haute Autorité de Santé (H.A.S.) tous les 4 ans.

La démarche de certification consiste à évaluer chaque établissement de santé, public ou privé, à partir d'un référentiel (le manuel de certification) lors d'une visite de certification réalisée par des professionnels de santé indépendants.

Pour en savoir plus sur la démarche : consulter le site internet de la HAS : Comprendre la certification pour la qualité des soins : https://www.has-sante.fr/jcms/c_411173/en/comprendre-la-certification-pour-la-qualite-des-soins#:~:text=4%20enjeux%20principaux%20de%20la,%C3%A9volutions%20du%20syst%C3%A8me%20de%20sant%C3%A9

Présentation des résultats

Le CH d'Auxerre a officiellement été certifié sans aucune restriction et avec un score global de satisfaction aux attendus du référentiel de 92,73%, détaillé par chapitre :

👍 **Le patient : 97%** : les experts-visiteurs ont notamment souligné comme points forts, à titre d'exemple : l'évaluation et la prise en charge de la douleur, la prise en charge de la personne âgée ou en situation handicap.

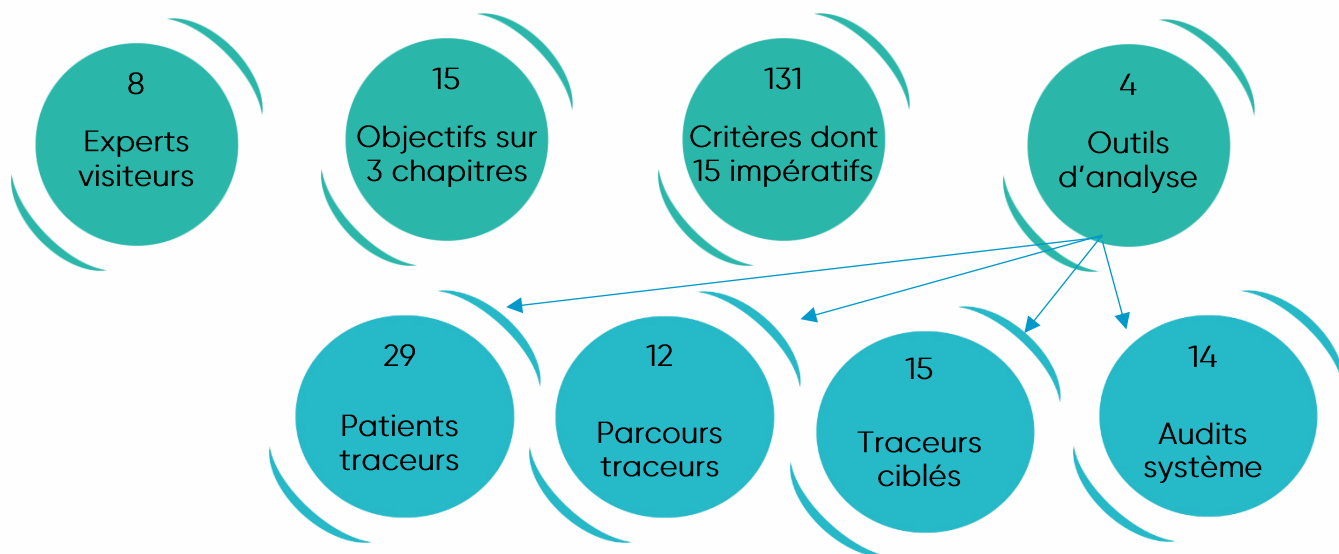
👍 **Les équipes de soins : 93%** : les experts-visiteurs ont notamment souligné comme points forts, à titre d'exemple : la pertinence des parcours et la maîtrise des risques infectieux.

👍 **L'établissement : 89%** : les experts-visiteurs ont notamment souligné comme points forts, à titre d'exemple : la bientraitance et la qualité de vie au travail.

Comment cela s'est passé au CH Auxerre ?

Pour préparer cette visite de certification, une démarche d'accompagnement des professionnels a été mise en place dès l'engagement dans la procédure.

- *Du 7 au 11 mars : visite de certification* : en suivant la nouvelle méthodologie les experts visiteurs ont analysés 131 critères selon 4 outils d'analyses des pratiques :



- *23 mars : Réception du rapport provisoire de l'HAS pour la phase d'observation de 1 mois* : le CHA a pris connaissance du rapport provisoire et n'a pas formulé d'observation
- *18 mai : Commission de certification : Décision validée*
- *13 juin : Réception de la décision de certification et du rapport définitif* : l'information peut être diffusée largement : **Le CH Auxerre est certifié !**

La démarche de certification dans son ensemble a permis de mettre en avant les nombreux points forts de l'établissement. Des plans d'actions se sont dessinés et des travaux sont déjà engagés pour améliorer les autres indicateurs du référentiel.

En cas de besoin, une rencontre pourra être organisée au CHA pour vous présenter la démarche de certification et les résultats obtenus par l'établissement.

Contact : Nadège CHESSERON, Chargée de communication : 03 86 48 44 73,

nchesseron@ch-auxerre.fr et communication@ch-auxerre.fr.